

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 Rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le trois décembre deux mil dix-neuf, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	93
Nombre de délégués communautaires présents	71
Nombre de votes	76

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 71

M. François-Xavier VILLAIN, **Président**,
 M. Jean-Pierre COUVENT, M. Jacques LEGENDRE, M. Serge FOVEZ, M. Sylvain TRANOY, Mme Maryvone RINGEVAL, M. Jean-Pascal LEROUGE, M. Michel LIENARD, Mme Monique BOUQUIGNAUD, M. Didier DRIEUX, M. Yves COUPE, M. Daniel POTEAU, M. Marc DERASSE, M. Philippe LOYEZ, M. Jean-Marie DEVILLERS, Jacques DENOYELLE **Vice-présidents**,
ABANCOURT : Mme Françoise LAINE - **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **BANTIGNY** : M. Yves MARECAILLE - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **BOURSIÉS** : M. Slimane RAHEM - **CAMBRAI** : M. Michel BARTKOWIAK, M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Amélia CAFEDE, Mme Dominique CARDON, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Christian DHENIN, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Christiane FISCHER, Mme Dominique HERBIN, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, M. Brahim MOAMMIN, M. Olivier MOITY, Mme Maria-José POMBAL, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Benoît VAILLANT - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Claude DESCHAMPS - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Emile MILLIOT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESCAUDOEUVRES** : M. Patrice EGO - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FLESQUIERES** : Mme Fernande LAMOURET - **FRESSIÉS** : M. Henri GAMEZ - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **HEM LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD - **IWUY** : M. Stéphane GRANSART - **LES RUES DES VIGNES** : M. Marc LANGLAIS - **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT, Mme Annie ALEXANDRE - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : Mme Francine COUVENT, M. Christian DUMONT - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX - **RIBECOURT-LA-TOUR** : M. Jean-Pierre LEVEAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - **THUN-SAINT-MARTIN** : M. Henri DESPRES - **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : M. Jean-Pierre LAGON - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART - **WAMBAIX** : M. André VERRIER.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 05

AWOINGT : M. Jean-Richard LECHOWICZ, titulaire qui donne procuration à M. Philippe LOYEZ, titulaire - **CAMBRAI** : Mme Michèle BARTIER, titulaire, qui donne procuration à Mme Martine BILBAUT, titulaire, M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire qui donne procuration à M. Brahim MOAMMIN, titulaire - **ESCAUDOEUVRES** : Mme Annick RICHEZ, titulaire qui donne procuration à M. Patrice EGO, titulaire - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, titulaire qui donne procuration à M. Serge FOVEZ, Vice-président.

Nombre de conseillers communautaires absents, excusés, n'ayant pas donné pouvoir ou suppléance : 17

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - **BLECOURT** : M. Albert LEVERD - **CAGNONCLES** : M. Bruno LEFEBVRE - **CAMBRAI** : Mme Marilyne HOSCHEDE - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **ESCAUDOEUVRES** : M. José CASTANHEIRA BRANDAO - **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX - **GONNELIEU** : M. Roland CARREZ - **HAYNECOURT** : M. Alain PARSY - **IWUY** : Mme Emilie DUPUIS - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME - **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **PROVILLE** : M. Daniel DELWARDE, Mme Capucine TIMAL - **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Patrice GRANSARD - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI - **VILLERS-PLOUICH** : M. Raymond MACHUT.

Secrétaire de séance : M. Benoît VAILLANT.

Le **13 DEC. 2019**
 à la Sous-Préfecture

DELIBERATION 2019-12-02 : PARTENARIAT POUR LE LANCEMENT D'ETUDES DE DIMENSIONNEMENT ET DE POSITIONNEMENT DES PLATES-FORMES PORTUAIRES EN VUE DE LA REALISATION DU CANAL SEINE NORD EUROPE

DELIBERATION 2019-12-02 : PARTENARIAT POUR LE LANCEMENT D'ETUDES DE DIMENSIONNEMENT ET DE POSITIONNEMENT DES PLATES-FORMES PORTUAIRES EN VUE DE LA REALISATION DU CANAL SEINE NORD EUROPE

Rapport : M. François-Xavier VILLAIN
Président

La réalisation de plates-formes portuaires est une des composantes du projet de Canal Seine-Nord Europe, déclarés conjointement d'utilité publique le 12 septembre 2008¹. Ce caractère indissociable est confirmé par la décision d'exécution de la Commission Européenne du 27 juin 2019 qui fixe comme objectif en son article 2 1 3) le « développement de plates-formes logistiques multimodales sur le réseau Seine-Escaut d'ici à décembre 2028. », c'est à dire pour la mise en service du Canal Seine-Nord Europe.

Les plates-formes portuaires garantiront l'interopérabilité du Canal Seine-Nord Europe, son insertion dans le réseau central des ports intérieurs et sa contribution aux objectifs de décarbonation des transports par le report modal.

Au niveau local, les plates-formes portuaires assureront aux territoires traversés par l'infrastructure des retombées en termes de développement économique et d'emploi.

Par courrier en date du 23 octobre 2019, la Région Hauts-de-France a saisi les cinq établissements publics de coopérations intercommunales concernés par les emprises foncières des plateformes portuaires du Canal Seine-Nord Europe, afin d'adresser une réponse groupée et conjointe à un appel à projet de la Commission européenne qui permettrait d'obtenir une subvention de 50 % du montant des études d'avant-projet.

Le dossier de demande de subvention, après obtention des différents visas, doit être transmis à la Commission européenne au plus tard le 26 février 2020. Les dépenses concernées s'échelonnent jusqu'au 31 décembre 2023.

Compte-tenu de l'intérêt que présente cette opportunité, et afin de permettre la réalisation des quais des quatre plates-formes portuaires prévues au projet de Canal Seine-Nord Europe, de garantir la réalisation de ces aménagements connexes pour la mise en service du canal, il est urgent et nécessaire de :

- mener toutes les études d'avant-projet,
- déterminer la ou les structure(s) de portage dédiées, ainsi que le mode de réalisation de ces projets,
- sécuriser les processus d'acquisitions foncières,
- mener les investigations nécessaires à l'obtention des autorisations.

La Région Hauts-de-France propose de démarrer ces travaux dans le cadre d'un « Partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des plates-formes portuaires en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe », formalisé au travers du protocole ci-joint. Dans l'attente de la notification d'une éventuelle aide européenne, une première convention d'application permettra l'application immédiate de ce protocole, portant sur les acquisitions de données et le démarrage des études financières et juridiques.


A l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion à ce partenariat et le principe de financement des études générales à hauteur de 6,25 % et des études particulières de la plate-forme de Marquion-Cambrai à hauteur de 12,5 %
- d'approuver les termes du protocole de partenariat entre la Région Hauts-de-France, la Société du Canal Seine-Nord Europe, la Communauté d'Agglomération de Cambrai, les Communautés de Communes de l'Est de la Somme, de la Haute-Somme, du Pays Noyonnais et d'Osartis-Marquion,
- d'autoriser Monsieur le Président, sous réserves de modifications non substantielles à finaliser et à signer ce protocole, ainsi que les actes nécessaires du dossier de subvention européenne,
- d'autoriser Monsieur le Président, sous réserves de modifications non substantielles à finaliser et signer la première convention d'application et affecte les crédits correspondants,
- d'allouer une première subvention d'un montant maximal de 14 000 € H.T. pour la réalisation d'acquisitions de données et le démarrage des études financières et juridiques.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures.....
Pour extrait conforme

Le Président,




François-Xavier VILLAIN

Publié le / 13 / DEC. 2019

Certifié exécutoire le / 13 / DEC. 2019

Envoyé en préfecture le 13/12/2019

Reçu en préfecture le 13/12/2019

Affiché le



ID : 059-200068500-20191213-D2019_12_02_001-DE